

2024 - Flash Info CGT – CSE n°5

Chers collègues

CESI CGT vous propose une information synthétique à propos du CSE du 29 mai, et vous livre sa lecture des débats.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est tenu mi-mai. La trésorerie de CESI est très bonne (plus de 74 millions d'euros) même après la provision en vue d'acquérir deux centres supplémentaires, à Pau et à Lille. La marge, même en baisse, reste très élevée par rapport aux autres entreprises de notre secteur.

Toutefois, la direction nous informe que l'année prochaine risque d'être plus difficile, en raison de la baisse des incitations pour les entreprises et des financements sur les formations en alternance et apprentissage.

CESI CGT espère que les réserves impressionnantes serviront à passer ce cap plutôt que de faire porter « des efforts » sur les seuls salariés.

Enfin, la direction a confirmé le départ à la retraite de Jean-Louis Allard dans les prochaines semaines, et de Vincent Cohas d'ici le début de l'année prochaine.

Enquête de climat social organisée par le CSE

La direction ne souhaite pas accompagner les élus dans leur démarche d'enquête de climat social. Deux raisons principales ont été avancées :

- La direction a ses propres indicateurs, provenant en majeure partie des entretiens individuels
- Les questions posées sont trop générales et pourraient amener un sentiment de frustration chez les salariés

La question du salaire notamment pose problème car la direction n'envisage pas de mettre en place des actions pour améliorer sa politique salariale.

Les élus prennent acte et font remarquer qu'ils sont déçus que la direction ne souhaite pas travailler avec eux.

Où est le dialogue social tant prôné par la Direction ...

CESI CGT estime que cette attitude relève d'une politique de l'autruche. Il est en effet plus facile de ne pas répondre aux questions des salariés à propos de leur charge de travail ou de leur salaire si on feint de les ignorer.



2024 - Flash Info CGT – CSE n°5

Congés d'été

Les élus soulèvent une nouvelle fois la question d'étendre la période de pose des congés car la règle en place n'est pas en phase avec l'organisation des jurys planifiés fin juillet qui rendent impossible la pose de jours pendant la première semaine d'août. Dès lors il est compliqué de poser les 4 semaines obligatoires sans les fractionner. La direction nous répond qu'elle va à nouveau consulter les DR, décisionnaires sur ce sujet.

CESI CGT estime que, une fois encore, la direction RH nationale devrait imposer des règles qui prennent en compte la qualité de vie des salariés.

Impact financier du changement de loi sur l'acquisition de CP pendant les maladies

Désormais l'acquisition de congés se poursuit pendant les arrêts maladie, avec possibilité d'un report sur 15 mois

Le délai de rétroactivité est de deux ans pour les salariés actifs ou 3 ans à compter de la rupture pour les salariés qui ont quitté l'entreprise

Les salariés encore présents à CESI se verront créditer automatiquement les jours supplémentaires qui leur reviennent. Les détails techniques ne sont pas encore disponibles, en raison de difficultés avec le prestataire de paie et de zones d'ombre dans la communication de l'administration à ce sujet.

A terme il est possible que les salariés aient deux compteurs, un pour les congés ordinaires et un autre pour les congés acquis pendant les arrêts maladies

